



# CONSEIL MUNICIPAL

## du 1<sup>er</sup> avril 2026

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : --- Votants : 27 En exercice : 27	<p><b>L'an deux mille vingt-six, le 1<sup>er</sup> avril</b>, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAULT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, Mme Stéphanie MICHALET, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Annie WALGRAEF, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU).</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëticia PAYEN, DGA.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Bruno CHICOISNE.</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 26 mars 2026</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,  Le 8 avril 2026,  Publiée, le 8 avril 2026,  Notifiée, le 8 avril 2026.	
<b>Délibération n°260401_13</b>	<b>AFFAIRES GÉNÉRALES</b> <b>Désignation du référent aléas climatiques à Territoire d'Energies Loire-Atlantique (TE 44)</b>

Territoire d'Energie de la Loire-Atlantique invite le conseil municipal à désigner un référent aléas climatiques (anciennement « référent tempête »).

Son rôle en cas d'aléas climatiques sera notamment de :

- Garantir un contact direct et opérationnel avec Enedis pour chaque collectivité,
- Faciliter la localisation d'anomalies sur le réseau.
- Être le relai des messages de prévention et de sécurités vis-à-vis du risque électrique.

TE 44 recommande de désigner le représentant TE44 comme référent aléas climatiques.

Madame le Maire propose M. Alexis GOUGEON, référent titulaire de TE44.

**Après avoir entendu cet exposé**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-2 et L2121-33 ;**  
**Considérant la présentation faite ;**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 votants) :**

- **DÉCIDE** que la nomination du référent aléas climatiques se fera par un vote à main levée,
- **DÉSIGNE** M. Alexis GOUGEON en qualité de référent aléas climatiques.

**Bruno CHICOISNE**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,**  
**Nadine YOU**